

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
21/02/13	04/03/13	F-022-13-P-0048

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement liée à la construction de bâtiments commerciaux et de bureaux
Commune de Chamant - Oise

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40°	Aire de stationnement de 157 emplacements

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La création de ce parking est liée à la réalisation d'un ensemble commercial composé de deux magasins d'une surface de vente totale de 3 700 m² dédiés à l'équipement de la maison et au bricolage et d'un bâtiment de bureaux d'une surface totale de plancher de 541m².

Ce parc de stationnement d'une surface totale de 6 847m² comportera au total 157 emplacements dont 5 places réservées aux personnes à mobilité réduite, 4 places dites "jeunes parents". Le parking paysagé sera commun aux deux bâtiments commerciaux et aux bureaux. Il sera accessible par une entrée/sortie unique avenue du poteau. Le traitement paysager du parking sera réalisé avec des arbres à haute tige, les espaces végétalisés entre les stationnements de voitures seront plantés avec des strates arbustives et herbacées.

Un espace tampon de 10 m de large environ entre la limite foncière (avenue du Poteau) et la voirie intérieure du parking sera créé. Il recevra les noues et fossés infiltrant qui seront paysagés.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'assurer le besoin en stationnement généré par la création d'un ensemble commercial composé de deux magasins moyenne surface (surface de vente totale : 3 700 m²) dédiés à l'équipement de la maison et au bricolage et d'un bâtiment de bureaux d'une surface totale de plancher de 541 m².

La création de cet ensemble commercial constitue une opération d'aménagement du territoire de nature à renforcer l'attractivité du pôle commercial de Senlis / Chamant. Le pôle Intermarché, existant au nord du projet, s'entourera de nouvelles activités ce qui permettra de créer une véritable offre de proximité et de limiter l'évasion commerciale vers les pôles d'envergure tels que Creil / Saint Maximin à 15 minutes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée totale prévue du chantier pour la création du parking et des bâtiments est de 13 mois répartis en :

- Terrassements généraux, plateformes bâtiments et voiries, parking 4 mois
- Bâtiments 9 mois

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce parc de stationnement comportera 157 emplacements dont 5 places réservées aux personnes à mobilité réduite, 4 places dites "jeunes parents". Il sera accessible par une entrée/sortie unique avenue du Poteau qui mène à la fois au centre bourg de Chamant et au centre ville de Senlis.

Le trafic de véhicules légers induit par le regroupement d'activités est estimé à 307 v/j répartis en 228 véh/jour avenue du Poteau (trafic moyen journalier : 5 841 véh/j) et 79 véhicules Chaussée Pontpoint (trafic moyen journalier : 2 016 véh/j). Concernant les poids lourds, les magasins seront approvisionnés par camion environ 4 fois par semaine, soit une moyenne de 0,8 livraison par jour.

Une piste cyclable sera réalisée sur le site commercial, elle sera directement reliée aux nouvelles voies douces. Elle permettra de se rendre sur les deux aires de stationnement réservées aux vélos et situées près du parvis piétonnier des magasins.

L'accès piéton aux points de vente s'effectuera en empruntant les trottoirs et les passages piétons sur l'avenue du Poteau (hors emprise du projet). Les visiteurs profiteront des cheminements piétons aménagés sur la zone commerciale. Stationné sur le parc de stationnement le visiteur pourra passer à pieds de magasin en magasin.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour la création d'un ensemble commercial.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface stationnement, aménagement paysagé lié et cheminement véhicules	6 847 m ² (13.3% du total de la parcelle)
-	-
Emprise construction	4 500 m ² (8.7% du total de la parcelle)
Aménagement espaces vert, station d'épuration	3 653 m ² (7% du total de la parcelle)
-	-
Surface totale parcelle	51 343 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Avenue du Poteau Commune de Chamant Oise	Long. <u>2</u> ° <u>35</u> ' <u>45</u> " <u>9</u> Lat. <u>49</u> ° <u>13</u> ' <u>00</u> " <u>3</u> Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° : Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___ Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La création d'une aire de stationnement de 157 emplacements est liée à la réalisation d'un ensemble commercial (cf. rubrique 4.2).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet d'aire de stationnement s'inscrit sur une parcelle agricole en friche d'une surface totale 51 343 m² qui comporte une haie arborée le long de l'avenue du Poteau et un îlot boisé à l'extrémité nord du terrain. La surface totale boisée sur la parcelle représente environ 5 300 m².

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols - Chamant - approuvé le 5/06/1998, dernière modification en date du 3/12/2007.

Le projet se situe en zone 1NAe dont l'article 1 précise que ne sont admises que les occupations et utilisations du sols ci après : "les installations classées ou non, à usage d'activités économiques et tertiaires", "les constructions à usage de bureau, de formation au tertiaire".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional d'Oise - Pays de France
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Liste des PPBE de l'Oise non trouvée sur les divers sites (préfecture, DDT). La carte de bruit (mise en oeuvre de la directive n°2002/49/CE) dans le secteur de Chamant/Senlis indique qu'une partie du site du projet est concernée par un niveau supérieur à 55 dB de jour (cf. annexe n°6).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE - nappe de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Site inscrit de la vallée de la Nonette (date d'inscription : 6/02/1970) qui intéresse 49 communes. - Site inscrit du Parc et château du Plessis Chamant (date d'inscription : 17/12/1948) Pour ce site la fiche descriptive de la DREAL indique que l'ensemble du parc a fortement évolué depuis l'inscription, que la coupure occasionnée par la RN 330 (devenue D1330) isole une partie du site où d'ailleurs est implanté le projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZPS - Massif des trois forêts et bois du Roi (n° FR2212005), - SIC des massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville (n° FR2200380) Distance aux deux sites (délimitation identique dans le secteur) : au minimum 2.5 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même (parking de 157 emplacements) n'induit pas de prélèvement d'eau. Le fonctionnement de l'ensemble commercial induit une consommation d'eau dans une zone à urbaniser à vocation économique. Des équipements sanitaires économes seront mis en place, les eaux pluviales de couverture seront utilisées pour l'arrosage des espaces végétalisés.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de drainage ni de modification prévisible des masses d'eau souterraines du fait de la nature du projet (parking) sur un site anciennement agricole.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parking génère un excédent de matériaux de 3 500 m ³ de limons, marnes et blocs calcaires et de 2 100 m ³ de terre végétale. La plateforme des bâtiments induit également un excédent de matériaux de 2 500 m ³ de limons, marnes et blocs calcaires et de 1 500 m ³ de terre végétale. Le volume total de matériaux excédentaires s'élève à 9 600 m ³ dont 6 000 m ³ de limons, marnes et blocs calcaires et 3 600 m ³ de terre végétale. Ces remblais seront régalez sur l'Est du terrain sur une surface inférieure à 20 000 m ² (sur 35 000 m ² au total de terrain non aménagés) avec une épaisseur de 50 cm dont 20 cm de terre végétale.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking porte sur une ancienne parcelle agricole comportant une haie arborée et un îlot boisé qui sera préservé. Au niveau de la haie (avenue du Poteau) seuls 8 arbres ainsi que l'étage arbustif seront supprimés. Une bande boisée de 6000 m ² en limite Est et Sud de la parcelle sera créée dans le cadre du projet. Le site du projet est enclavé dans la zone bâtie, ceinturé de routes à fort trafic. Il est déconnecté de la plaine agricole et de la vallée de l'Aunette et ne peut être considéré comme situé dans un couloir écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de toute ZNIEFF, ZICO, arrêté de biotope, sites Natura 2000 sur le site et à sa proximité immédiate. Le site le plus proche (ZICO du massif des trois forêts et du bois du Roi) est distant de plus d'un kilomètre du projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une zone à urbaniser (1NAe) au POS. Il porte sur une surface de 6 847 m ² pour le parc de stationnement et au total de 15 000 m ² (surface totale aménagée : parking, emprise bâtiments, espaces verts...). Cette emprise concerne une parcelle agricole de 51 343 m ² enclavée et non actuellement exploitée.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque transport de matières dangereuses lié aux D1330 et D932A. La D1330 longe le terrain à l'opposé de l'implantation du parking (distant de plus de 170m de cette voie). Le bâti le long de la D932 isole le parc de stationnement de cette route.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de cavités sur le site, aucun phénomène de mouvement de terrain connu aléa nul vis-à-vis du retrait gonflement des argiles, zone de sismicité très faible. Topographiquement zone non concernée par le risque inondation de l'Aunette (pas d'atlas disponible, pas de PPRI).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact temporaire en phase chantier : circulation des engins. Impact permanent indirect : la fréquentation du centre commercial va induire une augmentation du trafic avenue du Poteau et Chaussée Pontpoint, source de nuisance sonore pour les riverains. L'augmentation de trafic induite par le projet est inférieure à 4% par rapport à la situation actuelle. La modification de l'ambiance sonore des 5 habitations les plus proches, longeant l'avenue du Poteau, peut être considérée comme négligeable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Seule la partie Est du terrain d'implantation du projet commercial s'inscrit dans la zone de bruit soumise à 55 dB, le parking et de centre commercial s'inscrivent à l'ouest, au-delà de cette zone. Le parking sera isolé de la D1330 (source sonore) par le bâtiment correspondant aux magasins.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact temporaire en phase chantier : émissions de vibrations localisées au site du projet au moment de la mise en place de l'enrobé.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage du parking générera des émissions lumineuses, il s'effectuera par projecteurs commandés par horloge et interrupteur crépusculaire permettant de limiter la durée des émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de parking est concerné par l'éclairage public le long de l'avenue du Poteau.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact permanent indirect : l'augmentation de trafic induite par le projet commercial s'avère minime : 307 v/j répartis en 228 véh/jour avenue du Poteau (trafic moyen journalier : 5 841 véh/j), 79 véhicules Chaussée Pontpoint (trafic moyen journalier : 2 016 véh/j). L'augmentation du trafic s'élève à 4 % par rapport au trafic actuel total sur les 2 routes (7 857 véhicules). Cette augmentation minime est de fait surévaluée (clients habitants du secteur et client de passage du centre commercial Villevert). L'impact sur la qualité de l'air liée au trafic généré par le fonctionnement du centre commercial s'avère négligeable.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des eaux pluviales s'effectuera par noues et tranchées drainantes dimensionnées pour une pluie décennale, aucun rejet d'eau de ruissellement ne s'effectuera en dehors du site du projet. Le centre commercial n'étant pas relié au réseau d'eaux usées, une station d'épuration au fonctionnement adapté à la charge produite et répondant aux performances exigées sera créée sur le site. Les eaux après traitement rejoindront une lagune d'infiltration qui pourra stocker un volume correspondant à 6 jours de rejet d'eau épurée.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact indirect permanent : le fonctionnement du centre commercial générera des déchets (cartons) mais aussi des déchets spécifiques (boue de station d'épuration). Le volume des boues de station sera limité (au maximum 24m3 au bout de 10 ans). Leur évacuation est possible vers l'épandage agricole, les Centres d'Enfouissement Techniques et le compostage. Les magasins seront équipés d'une plateforme de tri sélectif. Ils seront dotés d'une presse à carton et d'un espace de compactage et de stockage des plastiques.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements paysagers visent à préserver les bandes boisées existantes et à en créer de nouvelles conformément au plan de référence du Parc Naturel Régional Oise. L'impact vis-à-vis du site inscrit de la Nonette peut donc être considéré comme positif. Vis-à-vis du site inscrit du Parc et château du Plessis Chamant, le secteur du projet est totalement déconnecté du parc du fait du tracé de la D1330 créée postérieurement à la période d'inscription (1948). Les aménagements réalisés, qui correspondent ici à un renforcement des rideaux arbustifs et boisés, sont sans incidence sur un site inscrit dont l'assiette du projet ne fait plus paysagèrement partie. De ce fait l'impact vis-à-vis du site inscrit du Parc et château du Plessis Chamant peut être considéré comme négligeable. Concernant les éventuels sites archéologiques présents sur le secteur, conformément à la législation sur l'archéologie préventive, un diagnostic a été réalisé sur le terrain d'emprise du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain concerné par le projet ne fait plus l'objet d'une exploitation agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°6 : zones exposées au bruit engendré par les infrastructures de transport terrestre (rubrique 5.2 p 4 et 6.1 page 7)
Annexe n°7 : sites inscrits et classé (rubrique 5.2 page 5 et 6.1 page 8)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Senlis

le,

19 2 2013

SARL DU ROND POINT

Centre Commercial Villevert

60300 SENLIS

Tél: 03 44 53 60 37

Siret: 352 986 194 00012

Signature



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Création d'une aire de stationnement liée à la construction de bâtiments commerciaux et de bureaux

Commune de Chamant (Oise)

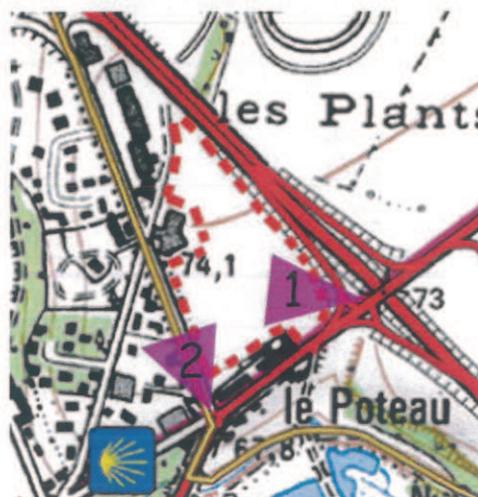
Annexe n°3 : illustration photographique- photographies en date du 24 janvier 2013.



1 - Vue de la D932A



2- Vue de l'avenue du Poteau



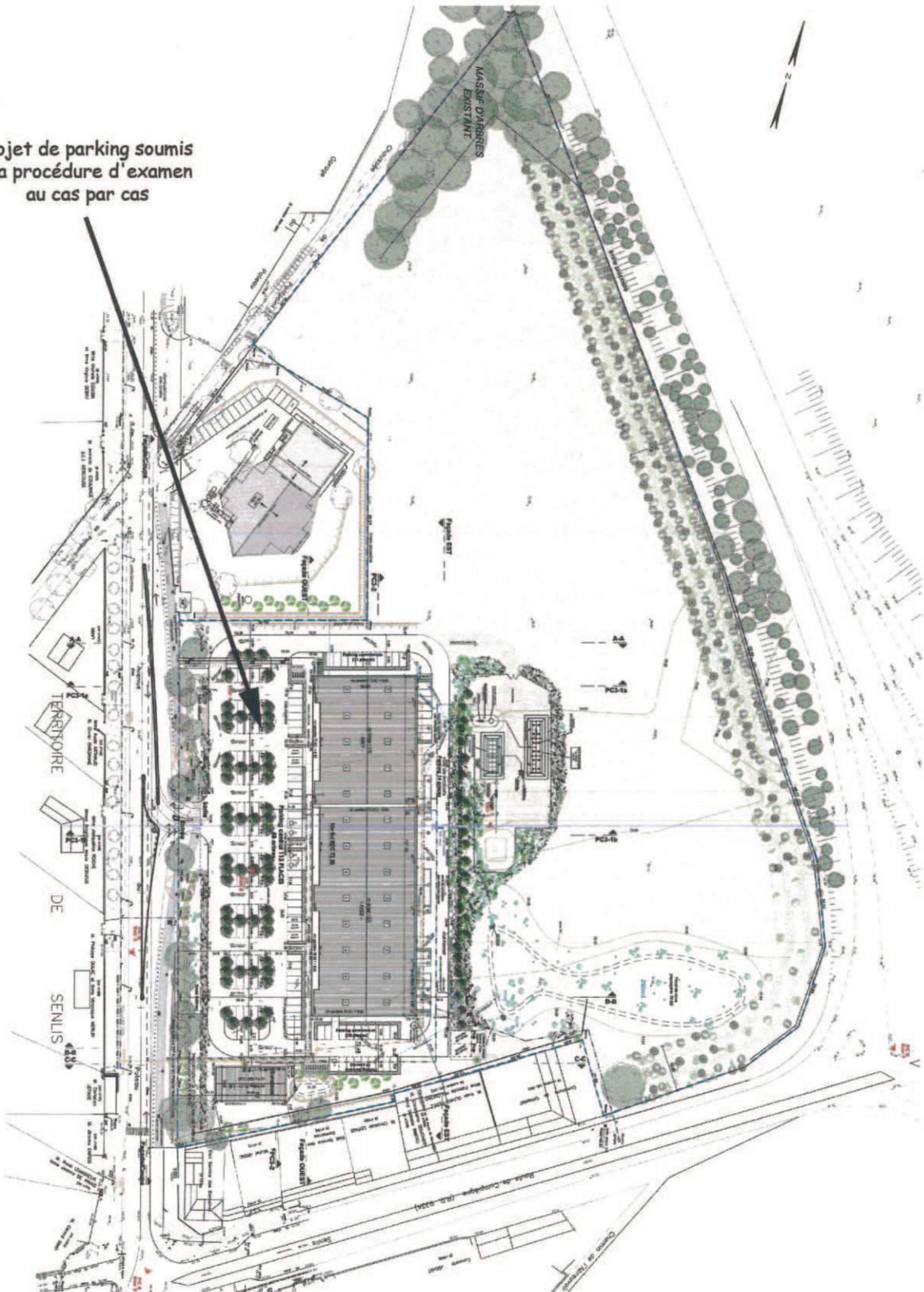
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Création d'une aire de stationnement liée à la construction de bâtiments commerciaux et de bureaux

Commune de Chamant (Oise)

Annexe n°4 : plan du projet de parc de stationnement soumis à la demande d'examen au cas par cas et du projet de bâtiments commerciaux et bureaux liés.

Projet de parking soumis
à la procédure d'examen
au cas par cas



Extrait du dossier de permis de construire – plan de masse – Architectes associés SARL - Suresnes

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Création d'une aire de stationnement liée à la construction de bâtiments commerciaux et de bureaux

Commune de Chamant (Oise)

Annexe n°5 : affectation des terrains et bâtiments avoisinants – photo aérienne 2010 – Echelle : 1 / 4 000



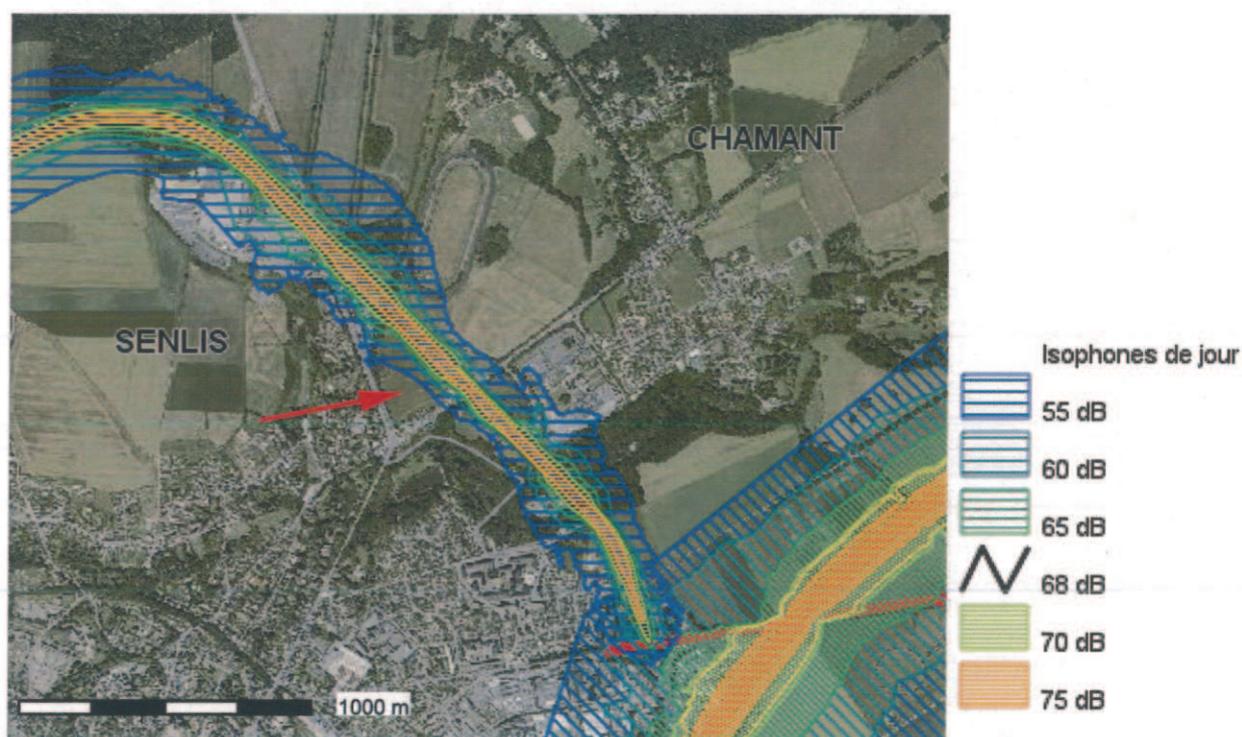
↔ zones d'habitat
● restaurant, boutique

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Création d'une aire de stationnement liée à la construction de bâtiments commerciaux et de bureaux

Commune de Chamant (Oise)

Annexe n°6 : zones exposées au bruit engendré par les infrastructures de transport terrestre



Carte publiée par l'application CARTELIE

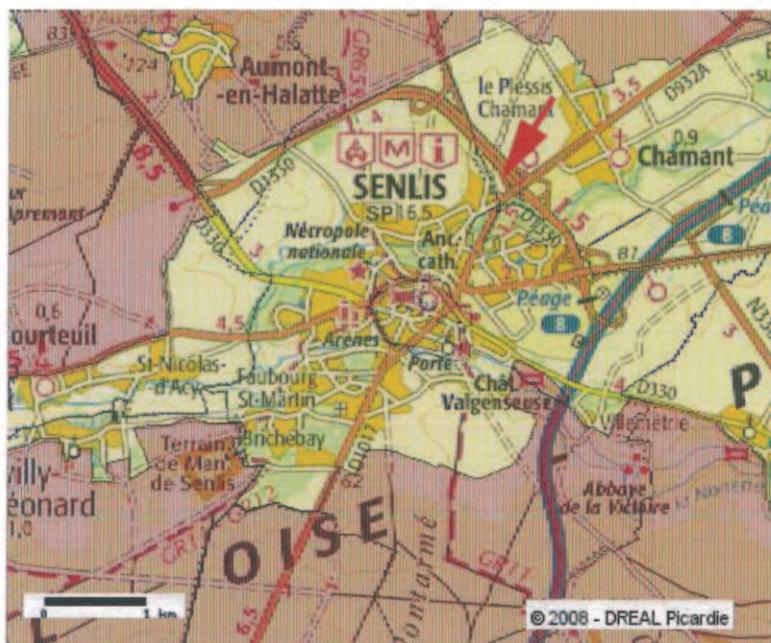
© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSS/PSI/PS11 - CP21 (DOM/ETER)

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Création d'une aire de stationnement liée à la construction de bâtiments commerciaux et de bureaux

Commune de Chamant (Oise)

Annexe n°7 : Sites inscrits et classé



-  Site classé de la Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles
-  Site inscrit de la vallée de la Nonette

Site inscrit du parc et château du Plessis Chamant

